

Je n'ai pas vu le document; je vois que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) en a un exemplaire, ainsi que le chef de notre parti. Je consulte ce document et d'après ce que je puis voir en le consultant je suis convaincu d'avoir raison. C'est un débat. Un article du Règlement stipule qu'il n'y aura pas de débat à la Chambre à l'étape de la résolution lorsqu'il s'agit d'une mesure fiscale et, à mon avis, le ministre ne devrait pas être autorisé à enfreindre cette règle comme il le fait. Je sais gré au député de Peace River (M. Baldwin) d'avoir posé la question de privilège. Nous ne devons pas accepter un débat d'un côté quand il n'est pas autorisé du tout.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas devoir répondre, si ce n'est pour dire que nous ne contournons aucun article du Règlement. Celui-ci est bel et bien respecté. Vraiment, le député invente de nouvelles restrictions. Le Règlement est clair, et je crois que Votre Honneur peut repousser, sans plus, l'objection du député.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'estime que la manière dont le ministre des Finances a déposé ce document est inacceptable. Le dépôt de ce document devrait être suspendu jusqu'à ce que Votre Honneur ait pris une décision.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si les députés n'ont pas d'autre argument à présenter, je tiens à dire immédiatement que j'approuve la suggestion du chef de l'opposition. Étant donné la question de privilège très délicate soulevée tantôt par le député de Peace River, la présidence a laissé entendre que la question serait prise en délibéré. Je ne pense pas que le président doive permettre le dépôt du document en ce moment. Si tous les députés le veulent bien, je me contenterai de conserver le document—je ne sais trop s'il devrait être laissé sur le bureau du ministre, sur le bureau de la Chambre ou entre les deux. En tout cas, il ne sera pas considéré comme ayant été déposé.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vu l'importance de la question, la Chambre consentirait peut-être, à l'unanimité, à faire subir au bill la première lecture ou à se prononcer sur la première lecture dès maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'avons-nous pas déjà tourné assez d'articles du Règlement en un seul jour?

Des voix: Remettez cela à demain.

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION PRÉVOYANT DES PAIEMENTS
D'URGENCE POUR LE SÉCHAGE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière la Chambre a débattu longuement la question de l'aide aux cultivateurs de l'Ouest et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les aider à l'égard du grain gourd et humide. Comme mes collègues l'ont dit, le gouvernement a l'intention de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. J'ai l'impression d'avoir l'appui de tous les partis à la Chambre, du moins, je l'avais il y a une heure. Du consentement de la Chambre je propose donc qu'on passe outre aux dispositions de l'article 42 (1) du Règlement, qui a trait à l'avis de 48 heures qui doit précéder la présentation d'un bill, de sorte qu'on puisse dès maintenant donner au projet de loi la première lecture et poursuivre à la première occasion, c'est-à-dire demain. Nous voulons faire tout notre possible pour aider les cultivateurs des Prairies.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à passer outre au Règlement, comme toujours d'ailleurs pour une bonne cause, lorsque nous pouvons aider nos compatriotes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous y avons déjà consenti, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, nous avons également accepté de reporter le débat sur la question du blé à demain, et si un problème semblable se pose un jour pour les cultivateurs de l'Est, nous espérons bénéficier de la même collaboration.

[Traduction]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à déposer le bill C-162, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

[Plus tard]

M. l'Orateur: Je me demande si la Chambre permettrait à la présidence de revenir à un bill présenté il y a un moment par le ministre de l'Industrie et du Commerce pour modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. On me dit que la recommandation royale n'a pas encore été transmise au greffier de la Chambre à ce sujet. Je me